

REGLEMENT PARTICULIER

30^{ème} RALLYE REGIONAL DU 14 JUILLET

13/14 JUILLET 2012

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 4 JUIN 2012
Ouverture des engagements :	lundi 4 JUIN 2012
Clôture des engagements :	lundi 2 JUILLET 2012
Parution du road-book :	dimanche 8 JUILLET 2012
Dates et heures des reconnaissances :	dimanche 8 JUILLET 2012 de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 et vendredi 13 JUILLET 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
Vérification des documents et des voitures :	vendredi 13 JUILLET 2012 de 16h30 à 21h30
Heure de mise en place du parc de départ :	vendredi 13 JUILLET 2012 à 16h30
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 13 JUILLET 2012 à 20h00
Publication des équipages admis au départ, heures et ordre de départ de l'étape :	vendredi 13 JUILLET 2012 à 22h00, parc fermé de départ à RADDON
Briefing des pilotes :	Ecrit
Lieu :	Parc fermé à RADDON, Parking anciens établissements Peltey.
Départ du 1 ^{er} concurrent :	samedi 14 JUILLET 2012 à 8h00 du parc fermé
Publication des résultats partiels:	Parc de regroupement, Parking anciens Etablissements Peltey à RADDON.
Arrivée du 1 ^{er} concurrent :	samedi 14 juillet 2012 à 15h37 Parc fermé à RADDON
Vérification finale :	Parking anciens établissements Peltey
Publication des résultats du rallye/	garage Dormoy, Ford à FROIDECONCHE
Remise des prix :	samedi 14 juillet 2012, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.
	samedi 14 juillet 2012, Podium parc fermé à 19h30.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'association Sportive Automobile LURONNE organise les 13 et 14 JUILLET 2012 en qualité d'organisateur administratif et technique, avec le concours des communes de RADDON, SAINT-BRESSON, LA LONGINE, AMONT ET EFFRENEY, FAUCOGNEY ET LA MER, LA VOIVRE, SAINTE-MARIE EN CHANNOIS et AMAGE, sous le patronage du Conseil Général de la HAUTE-SAONE, le

30^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 04 en date du / / 2012 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 276 en date du 13 / 6 /2012.

Comité d'Organisation

Président :	Mr Jean-Pierre SIMON
Membres :	Comité de l'ASA LURONNE
Secrétariat du Rallye :	ASA LURONNE,
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE
Téléphone / Fax :	03.84.75.78.42 / 09.71.70.68.60
Permanence du Rallye	
13 et 14 juillet 2012 :	RADDON, ancien presbytère. Tél : 06.30.74.27.83
Organisateur technique, Nom :	ASA LURONNE
Adresse :	1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs :		
Président du collège :	Mr Gérard SIMON	licence n° 0419/12017
Membres du collège :	Mr Fabien CRAEN	licence n° 0408/29377
	Mr Claude CONDAMIN	licence n° 0314/122813
Directeur de Course :	Mr Hubert BENOIT	licence n° 0411/3617
Directeurs de Course Adjoint :	Mr Daniel BLANQUIN	licence n° 0308/1941
	Mr Gérard FINQUEL	licence n° 0405/1913
	Mr David POUPON	licence n° 0413/36906
	Mr Thierry COURANT	licence n° 0409/16140
Médecin Chef :	Docteur Eliane BRETL	
Commissaires Techniques responsable:	Mr Claude CUENOT	licence n° 0405/4454
	Mr Alain WIDMER	licence n° 0411/173668
	Mr André LALLEMAND	licence n° 0411/55989
	Mr Raphael PELLICIA	licence n° 0421/214364
Chargés des relations avec les concurrents :	Mme Monique FRANCE	licence n° 0409/29181
	Mme Elisabeth LOUIS	licence n° 0313/1287
Commissaire sportif voiture balai	Mr Claude PETOT	licence n° 0409/3614
Juges de fait :	ES 1 Mr Patrick CHOLLEY	
	ES 2 Mr Eric MAROUILLIER	
Chargés des relations avec la presse :	Mr Pascal ROY	licence n° 0409/6829
Chronométrage :	Mme Michèle CHOLLEY	licence n° 0409/9463
	Mme Martine EME-REVERCHON	licence n° 0409/14505

1.2P. ELIGIBILITE

Le 30^{ème} rallye régional du 14 juillet compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2012, coefficient 2
- Le Challenge des rallyes 2012 du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté
- Le Challenge ASA LURONNE 2012
- Le Challenge PIRELLI
- Le Challenge VED 2012
- Le Challenge STPI PRE SERROUX 2012

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront une confirmation d'engagement par mail si une adresse lisible est indiquée sur le bulletin d'engagement, sinon la liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Luronne à partir de jeudi 5 juillet 2012 pour les vérifications administratives qui auront lieu le : vendredi 13 juillet 2012 de 16h30 à 21h15 parking des anciens établissements Peltey à Raddon.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 13 juillet 2012 de 16h45 à 21h30 parking des anciens établissements Peltey à Raddon.

Les vérifications finales seront effectuées : au garage DORMOY, Ford à FROIDECONCHE.

Taux horaire de la main d'œuvre : 45€ TTC

L'heure de convocation est l'heure limite à respecter. L'organisateur installera un système de pointage, tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} rallye régional du 14 juillet doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 juillet 2012.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs	
Pilote ou copilote membre ASA LURONNE	280 €
Pilote et copilote membre ASA LURONNE	250 €
Pilote et copilote membres d'une autre ASA	310 €
sans la publicité facultative des organisateurs :	620 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
 - Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
 - Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
 - Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)
 - Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)
 - Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : A8W, A7S, R4, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, Z, N3, GT9, A6, A5K, F213, A5, N2, F212, R1, N1, F211
- Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.P Répartition des groupes et classes :
Voir tableau réglementation générale FFSA.

4.1.1 Vitres
Voir réglementation générale des rallyes.

4.2.2.P Voir réglementation générale des rallyes

4.2.7.P. Echappement :
Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE
Conforme au règlement standard FFSA.
L'assistance sera autorisée à RADDON pendant toute la durée de l'épreuve. Suivant plan distribué dans le Road-Book.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces
Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. PLAQUES D'IMMATRICULATION
Voir réglementation générale des rallyes et nouvelles dispositions en matière d'immatriculation

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 30^{ème} Rallye Régional du 14 Juillet représente un parcours de 106,90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,6 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1-3-5 : La Glayere..... 6,1 km x 3
- ES 2-4-6 : Le Mont du Tronc 6,1 km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

- 6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le dimanche 8 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 ainsi que le vendredi 13 juillet 2012 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00.
Le nombre total de passage est limité à 3.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble jaune
- Chef de poste : chasuble orange

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

a) Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	
SCRATCH	300€	200€	150€	
GROUPES	100€	60€	30€	2 ^{ème} si au moins 5 partants 3 ^{ème} si au moins 10 partants
CLASSES				
+ de 10 partants	270€	170€	110€	
8 à 10 partants	270€	170€		
1 à 7 partants	270€			
EQUIPAGE 100% FEMININ	200€			Moins de 3 partantes 50%

L'attribution des prix dans les groupes et classes se fera sur la base suivante :

Groupe N et FN confondus, Groupe A et FA confondus, Groupe F2000, Groupe R, Groupe GT de Série et Groupe Z.

Dans le cas d'un nombre de partants dans le groupe inférieur à 10, les prix du groupe seront divisés par 2.

La remise des prix se déroulera le samedi 14 juillet 2012 à RADDON au parc fermé à 19h30. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués. (en cas de mauvais temps, la remise des prix sera transférée au gymnase à RADDON, même heure)

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR
LE SITE INTERNET : www.asaluronne.fr**